

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Boudreau

<https://www.cadre21.org/membres/edb203167e8489913a950389>

Date d'obtention : 2020-08-19 14:04:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une façon de procéder pour intervenir dès qu'une situation de sextage est dénoncée. Cette façon permet de faire une démarche simple et concise des événements avant d'en aviser le service de police. Cela va permettre que la situation se règle dans des délais plus brefs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va m'aider à bien gérer la situation en ayant un cadre.
Cela va aussi me protéger dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien soutenir le jeune, à ne pas le juger et lui démontrer qu'il fait partie lui aussi de la solution.